

Votre contact à l'Uriopss :
Nolwenn RIVIERE
servicecivique-occitanie@uriopss-occitanie.fr
06 66 62 92 34

Les adhérents de l'URIOPSS Occitanie peuvent bénéficier de l'agrément de l'UNIOPSS afin d'accueillir des volontaires en mission de Service Civique.

Les volontaires en service civique s'engagent pour remplir une **mission d'intérêt général**. Aucune compétence ni qualification ne leur est demandée ; les volontaires sont choisis sur la base de leur motivation.

Au sein du réseau Uniopss-Uriopss, les missions proposées sont nécessairement **en contact avec les personnes accueillies et accompagnées**. Elles permettent aux organismes de renforcer leur ouverture vers l'extérieur en développant des manières d'agir différentes auprès des personnes accompagnées. C'est également l'occasion d'expérimenter de nouveaux projets, tout en contribuant au projet d'avenir des volontaires. Les activités sont complémentaires à celles des salariés et ne peuvent pas être sur des tâches administratives ou de communication à moins que celles-ci restent faibles et au service de la mission.

L'Uriopss vous accompagne dans cette démarche (accompagnement à la construction et l'écriture de la mission, diffusion de l'offre, édition du contrat, accompagnement le long de la mission, formation des volontaires...).

Construire son projet d'accueil

Concernant les modalités de mise en place de la mission il faut distinguer 4 temps :

1. Créer un compte pour votre organisme sur [SIHAM](https://siham-uniopss.rezosocial.org/), le site internet dédié au Service Civique au sein du réseau Uniopss-Uriopss

Ce site (<https://siham-uniopss.rezosocial.org/>) vous permettra de :

- Compléter les informations et documents nécessaires à la création d'une offre de mission et d'un contrat de Service Civique.
- Recevoir des informations et ressources à des moments clés de la mission, afin d'assurer vos obligations en tant qu'organisme accueillant des volontaires.

2. Construire votre projet de mission

Pour cette étape, je vous invite à prendre connaissance du [dispositif de service civique de l'UNIOPSS](#) et des [fondamentaux](#) ainsi que des [points de vigilance](#).

Astuce : Pour une pleine réussite de la mission du/de la volontaire engagé(e), il est intéressant de construire la mission à plusieurs en fonction des personnes qui seront en contact avec lui/elle (bénévoles, direction, tuteur, équipe, bénéficiaires...). La description de la mission doit être aussi précise que possible : elle doit faire apparaître le rôle de support du volontaire et doit être en lien direct avec les usagers.

Avec notre agrément, **les missions peuvent être de 6 à 8 mois et jusqu'à 1 an** pour les personnes en situation de handicap. Pour une meilleure qualité de la mission nous recommandons qu'elles soient de **24 à 30h hebdomadaires**.

Le volontaire devra être accompagné tout au long de sa mission par un **tuteur formé** ([Le guide des tuteurs](#) et le site consacré à leur formation : <http://www.tuteur-service-civique.fr/>)

Une fois construite, vous renseignez votre projet de mission dans [SIHAM](#) (fiche « mise à disposition »). Une fois validée, elle sera mise en ligne sur le site de l'agence de service civique <https://www.service-civique.gouv.fr/> et l'Uniopss vous créera un compte sur ce site pour que vous puissiez suivre et recevoir les candidatures.

3. Sélectionner le/la volontaire

Une fois l'offre en ligne, vous recevrez directement les candidatures des jeunes.

Astuce : N'hésitez pas à faire connaître votre offre de mission dans vos réseaux et auprès de la Mission Locale et/ou du réseau Information Jeunesse. En milieu rural, la mairie peut aussi être un bon vecteur pour faire connaître votre recherche de volontaire.

Parmi les candidatures, vous aurez la possibilité de réaliser un choix en suivant des modalités qui vous sont propres. Il est important, dans l'esprit du service, si vous ne pouvez pas recevoir tous les candidats, de faire une réponse à chacun.

Selon les projets, leur nombre et leur contenu, vous avez la possibilité d'accueillir plusieurs volontaires dans la mesure où vous pouvez les accompagner le long de leur mission

4. Préparer le contrat et démarrer la mission

Une fois le/la volontaire choisi, vous renseignerez ses informations et téléchargerez les documents administratifs de la personne dans SIHAM afin que nous réalisons son contrat. Il faut **compter environ une semaine une fois les renseignements fournis et le démarrage de la mission**. Nous vous invitons à prendre en compte ce délai pour la date effective de début de la mission.

Avec le/la volontaire choisi, vous pourrez consolider le projet de volontariat, liant votre projet de mission et ses souhaits et propositions.

Pendant la mission, la structure d'accueil s'engage à

- Assurer une prise en charge des frais liés à la subsistance, aux transports et au logement du volontaire d'un montant minimum de 107,58 € sous forme de prestation en nature ou en espèces,
- Disposer d'une assurance couvrant le volontaire dans l'exercice de ses activités,
- Inscrire le volontaire à la formation PSC1,
- Mettre à disposition le volontaire pour qu'il assiste au volet théorique de la formation civique et citoyenne proposé par le réseau Uniopss-Uriopss,
- Assurer l'accompagnement du volontaire par le biais du tuteur et des équipes salariées et/ou bénévoles,
- S'assurer de la réalisation d'entretiens réguliers entre le tuteur et le volontaire afin de suivre le déroulement de sa mission et l'accompagner dans la construction de son projet d'avenir,
- Veiller à ce que le bilan nominatif du volontaire soit rempli tout au long de la mission par le tuteur et le volontaire.

2 liens utiles pour retrouver les informations et documents

- [Boîte à outils de l'Uriopss](#)
- [Ressources de l'agence de service civique](#)